



saisie vehicule reste somme due par jugement que faire marranger?

Par **fifidupont**, le **10/10/2009** à **12:51**

bonjour ,
en 2006 un jugement nous concernant a ete rendu apres saisie de notre vehicule par la societe loca din (organisme par lequel nous etions passé par l'intermediaire d'un garage pour notre vehicule avec option d'achat)un recouvrement de 11344 euros dont nous sommes redevable en vertu d'un jugement dument executoire rendu contradictoire et en premier ressort par 1 tribunal d'instance le 17/08/2006 signifié en date du 19/19/2006 et ce malgres la saisie de la voiture a ce jour le 9 oct 2009 jai reçu un courrier d'un huissier de justice me precisant ce qui est écrit ci dessus , me demande de prendre contact de toute urgence par telephone afin d'eviter la mise en demeure et des procedures lourdes a notre charge il nous ete impossible de le payer avant car saisie salaire pour autre dette qui a ete leve depuis peu il me propose de trouver une solution au remboursement sans reaction il me dit quil va proceder saisie sur compte salaire vehicule ou mobiliera nos frais
que devons nous faire ?devons nous nous arranger avec eux ? sont ils dans leur droit ? je ne voudrai pas entreprendre de les contacter si je ne devrait pas le faire
pouvez vous nous aider et nous conseiller au mieux ?

Par **001**, le **10/10/2009** à **18:56**

bonjour,
si la vente du vehicule n'a pu apurer la dette, celle ci porte toujours interet depuis le jugement et ce certainement au taux contractuel.
soit vous avez une capacité de remboursement et vous devriez pour eviter de payer trop d'interets regler le + rapidement cette somme
soit 1 / vous saisissez le jex d'une demande de délai de grace (2 ans max) par huissier
soit 2 / vous déposez un dossier de surendettement a la BDF pour échelonner le paiement.